



*Date de dépôt : 9 août 2024*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Marjorie de Chastonay, Boris Calame, Yves de Matteis, Marta Julia Macchiavelli, Adrienne Sordet, Bertrand Buchs, Virna Conti, Dilara Bayrak, Badia Luthi, Pierre Eckert, Salika Wenger, Philippe Poget, François Lefort : TSA (troubles du spectre autistique) – STOP à la violence et à la maltraitance au foyer de Nancy et dans toutes les autres institutions ou entités s'occupant d'enfants et de jeunes TSA à Genève – actions urgentes**

*Rapport de majorité de Thierry Oppikofer (page 4)*

*Rapport de minorité de Cyril Mizrahi (page 14)*

## Proposition de motion

(2827-A)

**TSA (troubles du spectre autistique) – STOP à la violence et à la maltraitance au foyer de Mancy et dans toutes les autres institutions ou entités s’occupant d’enfants et de jeunes TSA à Genève – actions urgentes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la constitution de la République et canton de Genève, notamment en matière de droits fondamentaux, d’éducation, de sécurité et de responsabilité : article 8 (buts), article 12 (responsabilité), article 14 al. 1 (droits fondamentaux : dignité), article 15 al. 2 (égalité), article 16 (droits des personnes handicapées), article 18 al. 2 (droit à la vie et à l’intégrité), article 24 (droit à la formation), article 28 (droit à l’information), article 41 (mise en œuvre), articles 148 et 149 (tâches) ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014 et notamment l’article 16 al. 3<sup>1</sup> ;
- la motion 2560 intitulée « pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap »<sup>2</sup> concernant les EPH et les adultes et le rapport de la commission des affaires sociales : M 2560-A ;
- le scandale du foyer de Mancy qui a éclaté début octobre 2021 et, à nouveau, en janvier 2022 ;
- l’urgence de la situation ;
- le communiqué de presse de la commission de contrôle de gestion du 10 décembre 2021 incitant notamment le DIP à collaborer davantage avec les associations de parents et, en particulier, l’association *Autisme Genève* ;

---

<sup>1</sup> « Afin de prévenir toutes les formes d’exploitation, de violence et de maltraitance, les Etats Parties veillent à ce que tous les établissements et programmes destinés aux personnes handicapées soient effectivement contrôlés par des autorités indépendantes. »

<sup>2</sup> M 2560 – pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap :  
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02560.pdf>

- le communiqué de presse de la commission de contrôle de gestion du 31 janvier 2022<sup>3</sup> ;
- le rôle de l’Etat en matière de surveillance ;
- le manque de contrôle et de supervision de la part de l’Etat au sein de ses propres structures ;
- la fragilité particulière et la grande vulnérabilité des enfants et jeunes TSA ;
- la nécessité de garantir la protection des droits fondamentaux ;
- le manque d’information et la difficulté de témoigner par peur de représailles de la part du personnel ainsi que des parents concernés,

invite le Conseil d’Etat

- à mettre en place le plus rapidement possible une HELPLINE flexible, agile que l’on peut solliciter en cas d’interrogation ou de difficulté afin de pouvoir répondre à toutes les questions des professionnels et de leur venir en aide, si nécessaire ;
- à mettre en place une équipe mobile pouvant venir en aide rapidement, si nécessaire et donner un avis extérieur, bienveillant, constructif, avec des professionnels réellement formés à l’autisme, avec des outils ;
- à mettre en place des visites et supervisions régulières de partenaires extérieurs à l’Etat, tels que les associations de parents et en particulier l’association *Autisme Genève*<sup>4</sup> afin de veiller à la bonne mise en place des outils ;
- à favoriser les interventions entre les ECS<sup>5</sup> (école de pédagogie spécialisée), des différentes zones géographiques ;
- à protéger l’anonymat des lanceuses et lanceurs d’alerte.

---

<sup>3</sup> La commission de contrôle de gestion envoie un communiqué de presse pour informer de la constitution d’une sous-commission chargée de faire la lumière sur la situation du foyer de Mancy.

<sup>4</sup> Home – Autisme Genève : <https://autisme-ge.ch/>

<sup>5</sup> Enseignement spécialisé : <https://www.ge.ch/enseignement-specialise>

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Thierry Oppikofer

La commission de l'enseignement, de la culture et du sport a étudié cet objet, déposé le 8 février 2022, lors de ses séances du 13 septembre, du 11 octobre et des 22 et 29 novembre 2023, ainsi que des 24 et 31 janvier, du 7 février et du 29 mai 2024. Les travaux ont été menés sous la présidence de M<sup>me</sup> Ana Roch, puis pour la clôture des travaux de M. Xavier Magnin. M<sup>me</sup> Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée du DIP, ainsi que M. Eric Tamone, directeur général de l'office médico-pédagogique, ont assisté à la quasi-totalité des séances. Les procès-verbaux ont été pris par M<sup>mes</sup> Anna Reumann, Lara Tomacelli et Carla Hunyadi ainsi que M. Clément Magnenat. Le rapporteur de majorité remercie ces personnes de leur excellent travail et de l'aide apportée à la commission.

### Point de situation par M. Eric Tamone, directeur de l'OMP

Le traitement de la M 2827 comme celui de la M 2879 (« OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion ») avaient été gelés en attendant la prise de fonction de la nouvelle conseillère d'Etat chargée du DIP. M. Tamone s'appuie sur le rapport de la commission de contrôle de gestion sur l'affaire de Mancy pour relever que les dysfonctionnements constatés ont été corrigés. De nouvelles équipes sont en place, la coordination et la formation des collaborateurs et collaboratrices ont été repensées. La communication entre institution et familles a été renforcée. L'accompagnement et l'encadrement des jeunes ont été réorganisés et restructurés. Les rôles des intervenants ont été clarifiés et les divers espaces sécurisés. Le contrôle de l'Etat est lui aussi renforcé.

**Une députée PLR** souligne que les mesures prises paraissent positives, mais s'étonne du mélange entre mesures concrètes d'intendance et éléments de type pédagogique ou médical. Il lui est répondu que la désorganisation générale des foyers nécessitait une restructuration complète, et qu'au-delà, les situations prises en charge étant d'une grande complexité, les axes thérapeutiques et pédagogiques devaient être considérés de façon intersectionnelle.

**Une autre députée PLR** insiste sur l'importance première de viser le bonheur des enfants et la confiance des parents. M. Tamone assure que c'est

bien l'objectif poursuivi. Une direction forte était attendue par les collaborateurs. Elle est aujourd'hui en place.

**Un député S** demande si les personnes mises en cause dans la procédure ouverte à propos de Mancy sont toujours en contact avec des jeunes. M. Tamone indique que cela dépend évidemment de ce qui est reproché à chacun. A propos des invites de la M 2827, il relève que la « helpline » demandée existe déjà sous d'autres formes et que les autres demandes sont elles aussi déjà satisfaites : intervention entre les ECS et protection des lanceurs d'alerte. Il ignore si des contrôles inopinés sont possibles.

### **Audition des D<sup>rs</sup> Kerstin von Plessen et Romain Lanners, auteurs du Rapport sur l'organisation des prestations de pédopsychiatrie, psychologie scolaire et pédagogie spécialisée du canton de Genève<sup>1</sup>**

Les M 2827 et M 2879 étant de nouveau traitées ensemble, cette audition concerne davantage la réorganisation de l'OMP que le problème spécifique de Mancy.

M<sup>me</sup> von Plessen explique qu'il y a une augmentation des problèmes de santé mentale pas seulement en Suisse, mais aussi dans le monde. Elle dit que l'on voit que les symptômes psychiques varient avec l'âge et que les femmes de 15-24 ans sont particulièrement touchées. Le mandat qui a été attribué aux auditionnés est divisé entre l'OMP et le SPEA. Elle précise que l'OMP couvre plusieurs missions : soutien thérapeutique, soins ambulatoires et enseignement spécialisé. Elle et son confrère ont été mandatés suite à des questions concernant ce dernier volet. La division des tâches entre l'OMP et le SPEA a été remise en question par le biais du mandat.

L'auditionnée précise qu'il y a trois acteurs principaux en la matière : la Fondation Pôle Autisme, le SPEA et l'OMP. Ces trois acteurs réalisent un énorme travail malgré le manque de communication entre eux. Le dispositif d'urgence et de crise gère trop d'hospitalisations. Par la même occasion, elle signale qu'il y a plus d'hospitalisations à Genève qu'ailleurs en Suisse. Les dispositifs en place se divisent en une partie ambulatoire et les hospitalisations. Cette division de compétences ne permet pas un bon suivi : il y a 2 ou 3 mois d'attente pour avoir accès à au volet ambulatoire suite à une hospitalisation. Les groupes vulnérables comme les migrants et les personnes à problèmes intellectuels sont peu pris en charge. Elle précise qu'en pédopsychiatrie, il y a peu d'initiatives qui impliquent les patients dans la réflexion.

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/analyse-organisation-prestations-pedopsychiatrie-psychologie-scolaire-pedagogie-specialisee-du-canton-geneve>

La D<sup>r</sup> von Plessen explique que les adolescents viennent chercher de l'aide lorsqu'ils sont déjà en crise. Il n'y a pas de dispositif intermédiaire comme un service ambulatoire de crise composé d'équipes mobiles et de centres de crise et d'urgence. De plus, les HUG ne prennent en charge que les crises durant 3 mois et plus. Elle mentionne un autre problème : les jeunes de 16 et 17 ans sont pris en charge par les urgences de psychiatrie adulte et donc reçoivent un traitement inadapté. Les listes d'attente sont également trop longues. Elle résume ses propos en disant que ce qui manque, c'est une chaîne de soins coordonnée, ainsi qu'une gestion des crises de courte durée à un niveau inférieur. Elle recommande, au nom de son confrère et du sien, un transfert des services ambulatoires de l'OMP au SPEA. Ils souhaiteraient également avoir une interface permettant une meilleure collaboration entre la santé et les écoles.

Pour sa part, le D<sup>r</sup> Lanners met l'accent sur les élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers. Certains sont intégrés dans des classes ordinaires intégratives ou sont dans des écoles spécialisées. Il relève qu'il y a énormément d'écoles spécialisées à Genève, ce qui rend le système très complexe. Le but serait d'augmenter l'inclusion des élèves avec ces besoins éducatifs particuliers dans les écoles normales.

A une question **d'une députée PLR**, la D<sup>r</sup> von Plessen confirme que le point de vue du personnel est opposé aux recommandations du rapport, parce que les collaborateurs et collaboratrices estiment que le transfert de compétences présente des risques. Or, selon elle, la situation doit changer rapidement. Il y a des risques à ne pas fournir des dispositifs de crise dont la jeune population a besoin.

**Un député PLR** demande comment on a mesuré la dégradation de la situation à Genève. Le D<sup>r</sup> Lanners déplore que l'information ne se transmette pas ou trop peu entre écoles ordinaires et spéciales. Malgré tout l'argent investi dans la pédagogie spécialisée, il y a toujours trop d'élèves en école spécialisée. Il prend l'exemple du canton d'Uri qui a décidé que toutes les classes spéciales soient fermées en 2014. Ils ont réussi à faire un suivi accru des élèves et il n'y a pas eu d'augmentation d'élèves en école spécialisée. Il explique qu'il faut éviter de créer des classes spéciales, sans quoi l'offre engagera automatiquement une demande. Le mieux est de créer des ressources qui permettent de laisser les élèves dans leurs classes, mais avec un programme spécial conçu pour eux quelques heures par semaine.

M<sup>me</sup> Hiltbold mentionne que des discussions transversales sont déjà en cours avec son collègue chargé de la santé. Elle explique que, selon des études du SRED, plus on met de moyens, plus il y a d'écoles spécialisées et moins il y a d'intégration. Il s'agit donc de savoir comment utiliser les ressources pour mieux intégrer les élèves.

## **Audition de M<sup>me</sup> Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée du DIP, et de M. Eric Tamone, directeur général de l'OMP**

Les motions M 2827 et 2879 sont de nouveau traitées ensemble.

M<sup>me</sup> Hiltbold aborde la réorganisation de l'OMP et relève que le DIP est en discussion avec le département de la santé et de la mobilité pour une meilleure collaboration et une meilleure organisation. Tous deux sont en train de finaliser une lettre de mission qui touchera le DIP, l'OMP et des représentants de l'hôpital.

Un travail étroit avec les cadres a débuté, souligne M. Tamone. Il vise toutes les personnes à l'OMP ayant une responsabilité d'encadrement, dans le but d'avoir un langage commun et de construire une vision commune orientée sur les prestations. La question du rattachement des consultations aux HUG est une question posée par l'ancien Conseil d'Etat au nouveau. Le fonctionnement doit pouvoir avoir lieu, quelles que soient les structures : celles-ci doivent être facilitantes.

**Un député S** souligne que, selon les experts, dans 25 sur 26 cantons, il n'y a pas de mélange entre les tâches de soins et les tâches éducatives et pourtant cela fonctionne. L'aspect de la prise en charge et des soins doit continuer. Les classes spécialisées doivent être intégrées au maximum au domaine ordinaire. Un choix doit être fait pour la pédagogie spécialisée : soit la pédagogie doit être plus proche du médical, soit de l'école ordinaire. Il pense qu'il faut auditionner les associations de parents et le SPS.

M<sup>me</sup> Hiltbold précise qu'elle a hérité du rapport. En lisant le mandat, elle constate qu'une demande claire a été formulée : comment basculer les consultations du DIP au médical et quels sont les risques et opportunités.

**Un député UDC** aborde la M 2827 et remarque que le sujet est délicat et confus. Il indique que sa fille est dans un institut fermé. Les demandes doivent être faites trois mois à l'avance. Lorsqu'il était jeune, ce député est parti à Londres pour apprendre l'anglais et a travaillé comme bénévole pour aider aux loisirs dans un centre de personnes en situation de handicap. Dans le cadre de l'activité « discothèque », tout le village venait participer. Il pense qu'il faudrait ouvrir les centres et que le centre de Clair-Bois, par exemple, doit être cogéré avec les parents. Il rappelle que les jeunes qui restent dans les familles bénéficient de l'AI. Il pense qu'il faut mieux piloter les financements pour que les ressources soient mieux allouées. Les instituts fermés doivent être un peu ouverts et donner les moyens aux familles dont les enfants sont à la maison, notamment en cas d'enfants violents.

M<sup>me</sup> Hiltbold explique que les choses ont évolué. Depuis quelques années, il y a une obligation de prise en charge par les cantons. Le changement doit

être fait en réfléchissant avec les partenaires : la prise en charge doit prendre en compte les parents pour éviter de laisser les enfants dans les foyers. Ce travail est en cours.

**Une députée Vert** rappelle qu'auparavant, l'AI finançait l'enseignement spécialisé et que, pour que l'AI finance, il faut qu'un médecin pose un diagnostic. Actuellement, l'enseignement spécialisé est financé par le SPS, mais à la fin de la scolarité obligatoire, il faut demander à l'AI une formation initiale. Il y a donc un retour vers l'AI. Elle pense qu'il ne s'agit pas que de l'un ou de l'autre et qu'il faut travailler avec les deux. Il faut qu'un enfant qui a de gros problèmes ait un suivi complet.

**Un député PLR** souligne que la M 2827 est plus liée aux situations de crise au sein des foyers. Il demande ce que le DIP a fait pour répondre à cela. Il signale que la motion date d'il y a deux ans et qu'il faut tenir les délais.

M<sup>me</sup> Hiltbold réaffirme que la situation qui avait été dénoncée à l'époque du foyer de Mancy a changé de façon positive.

La présidente propose un gel de la M 2879 en attendant le retour du DIP et le met aux voix. Il est accepté à l'unanimité.

La présidente propose de voter la M 2827. **Un député S** demande l'audition des associations, la FéGAPH et Autisme Genève. **Une députée PLR** propose que les auteurs retirent la motion, plutôt que de refaire le passé alors qu'il faut définir le futur. Ou alors, dit-elle, il faudrait auditionner la direction actuelle de Mancy et les personnes concernées.

## Votes

La présidente met aux voix l'audition de la FéGAPH et d'Autisme Genève :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)  
Non : 6 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR)  
Abstentions : 2 (1 UDC, 1 MCG)

*Ces auditions sont refusées.*

Lors de la séance suivante, le groupe des Verts confirme maintenir la M 2827. **Un député S** insiste derechef pour que les associations soient auditionnées.

La présidente met aux voix l'audition d'Autisme Genève :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 UDC)

Non : 6 (4 PLR, 1 LJS, 1 LC)

Abstentions : –

*L'audition est acceptée.*

**Une députée PLR** propose l'audition du directeur de Mancy.

La présidente met aux voix l'audition directeur de Mancy :

Oui : 11 (3 S, 1 LC, 3 PLR, 2 MCG, 2 UDC)

Non : 1 (1 LJS)

Abstentions : 2 (2 Ve)

*L'audition du directeur de Mancy est acceptée.*

**Audition conjointe des associations, soit pour elles M<sup>me</sup> Elvira David Coppex, directrice, et M<sup>me</sup> Yvette Barman, membre et secrétaire du comité d'Autisme Genève ; M<sup>me</sup> Céline Laidevant, secrétaire générale, et M. Augusto Cosatti, président d'Insieme-Genève**

M. Cosatti regrette la qualité insuffisante de l'accompagnement des adultes dans les institutions, principalement dans les établissements accueillant des personnes handicapées (ci-après EPH) et des mineurs dans le cadre de l'OMP. Ce problème de qualité d'accompagnement est dû au manque de formation et au manque de personnel, notamment dans les EPH. Insieme-Genève fait partie du groupe de travail sur l'organe de contrôle « SCOPSE » (service de contrôle des prestations socio-éducatives), qui devrait démarrer à l'automne 2024.

M<sup>me</sup> David Coppex explique qu'Autisme Genève regroupe pour sa part environ 1100 membres, personnes autistes, parents et professionnels. Elle est sollicitée essentiellement pour répondre à des questions, notamment lorsque les familles reçoivent un diagnostic. Autisme Genève développe actuellement un accompagnement à domicile. Elle résume les axes de travail que l'association utilise : communication et sensibilisation du grand public, formation des parents et des personnes qui travaillent dans le monde du handicap. Il faut également fournir un effort pour la formation et pour les formateurs à Genève : très peu de personnes sont spécialisées en autisme. Elle explique que l'association donne un cours d'introduction à l'autisme sous forme de trois matinées de sensibilisation, deux fois par an. Pour les cours prévus en mars, il y a déjà 180 inscrits, dont 46 personnes du DIP. Elle se réjouit de ces chiffres, mais elle déplore aussi le manque de formations dispensées de manière générale. En matière d'inclusion, mettre des enfants qui

ont des difficultés avec des personnes qui sont peu formées n'est pas propice à l'avancée de leur apprentissage. L'inclusion est nécessaire, mais la flexibilisation du système ordinaire aussi.

M<sup>me</sup> Laidevant revient sur la motion. Elle fait remarquer qu'elle a été déposée il y a deux ans et s'interroge sur la mise en place d'une *helpline*. L'association pose la question de l'utilité de celle-ci et pense qu'il y aurait éventuellement d'autres solutions à explorer. Concernant la mise en place de l'équipe mobile (deuxième invite), à qui sera-t-elle reliée et avec quel mandat ? En ce qui concerne la troisième invite, elle note qu'Insieme-Genève n'est pas experte en matière de visites et de supervisions, qu'elle est plutôt facilitatrice pour l'accompagnement et le soutien aux familles.

Les intervenants insistent sur le lien de confiance qui doit être établi entre familles, institutions et Etat. Il importe, en cas d'erreur, qu'on l'assume et qu'on la corrige au lieu de tenter de la dissimuler. Globalement, ils font preuve de compréhension vis-à-vis des éducateurs qui peuvent se trouver un peu seuls face à des comportements difficiles à gérer. Les associations souhaiteraient être davantage écoutées.

### **Audition de M. Julien Vuillet, directeur du secteur ECS de Collonge-Bellerive**

M. Vuillet trouve la proposition de motion justifiée au regard des éléments du passé. Cependant, il est un peu étonné de son contenu, en lien avec la date de dépôt et son intitulé. Le foyer de Mancy a subi une crise en 2018-2019. La notion d'urgence de traitement de cette situation était dépassée lors du dépôt de la motion. En ce qui concerne la *helpline*, il y a déjà passablement de ressources internes au sein de l'OMP. L'idée d'une équipe mobile est bonne, mais il faut tenir compte de l'importance de tisser un lien sur la durée avec les personnes qui ont des besoins particuliers. Pour la supervision, l'institution a tout intérêt à être ouverte aux expertises extérieures.

En ce qui concerne le foyer de Collonge-Bellerive (ex-Mancy), il se porte bien. Les cinq jeunes qui y sont accueillis aujourd'hui, présents au moment des faits en 2018-2019, sont admirablement pris en charge par une nouvelle équipe pluridisciplinaire engagée, rigoureuse et formée. La confiance des familles envers les institutions d'Etat a été restaurée dès la fin 2021. Il y a une montée en puissance de la qualité d'accompagnement. Sur l'analyse de la pratique professionnelle, des chargés d'accompagnement permettent une supervision sur la durée. Par conséquent, il comprend le positionnement des associations, mais pense qu'elles ont une vision parcellaire de la situation.

L'auditionné dit qu'il a repris les rênes du foyer en septembre 2021 avec une équipe de collaborateurs. Rapidement, il a mis en place une fonction de responsable pédagogique. Ce responsable faisait partie de l'équipe, mais possédait également une tâche de management de proximité (gestion des horaires, supervision du suivi des projets individuels rédigés par les référents éducatifs, animation des réunions hebdomadaires d'équipe). Pendant une année, M. Vuillet a dû reconstruire les fondations de ce foyer et assurer simultanément la direction de 9 écoles qui étaient sous sa responsabilité. Il a été très clair avec sa direction : le foyer nécessitait une hiérarchie à plein temps, une tâche qu'il ne pouvait pas assurer. A cet égard, il a pu nommer, avec validation des RH et de l'OMP, un directeur pour les deux foyers. Aujourd'hui, l'encadrement du foyer est assuré par le responsable pédagogique qui supervise l'équipe, la responsable thérapeutique et le directeur qui assure la direction des deux foyers présents sur le site. Par conséquent, le modèle de direction actuel est très différent de celui qui était en place lors de son arrivée.

M<sup>me</sup> Hiltbold revient sur la problématique des bâtiments. Elle a eu l'occasion de les visiter et elle constate que l'on peut faire mieux. Les bâtiments ne sont pas forcément rénovés, car le foyer de Collonge risque de changer de site. Cela reste problématique et les entités subventionnées peuvent faire appel à des fonds privés, chose qui n'est pas possible pour le foyer. Elle espère que certaines fondations seront en mesure de financer le préau qu'elle a visité.

**Un député S** craint que, si des enfants sont regroupés en un lieu excentré, il y ait un danger de ghettoïsation. Il se demande si une approche plus inclusive et une plus grande proximité ne seraient pas une solution. M. Vuillet est convaincu que le site de Collonge a toute sa valeur, car il s'agit d'un centre de compétences : les équipes sont durablement formées, ce qui permet aux enfants d'avoir des repères. En les rassemblant au même endroit, une mutualisation de ressources spécifiques et de compétences est possible. La construction durable de ce microcosme permet de répondre aux besoins des élèves.

A une question **d'une députée PLR** sur le nombre d'enfants touchés par les TSA, M. Vuillet répond que, dans le public et le parapublic, il y en a un bassin de 1300 élèves ne portant pas tous nécessairement un trouble autistique. En considérant les établissements privés et subventionnés, il y en aurait 2500 à Genève.

## Discussion et vote

Après un dépassement de délai de traitement et un renvoi en commission, la discussion finale sur la M 2827 a lieu le 29 mai 2024, soit plus de deux ans après son dépôt et cinq ans après les événements de Mancy.

D'emblée, le **groupe PLR** annonce qu'il ne soutiendra pas cette motion, car le temps a passé depuis l'affaire de Mancy, que le département a pris les choses en main et qu'elle n'est plus d'actualité. Un député S pense, au contraire, que cette motion a une certaine actualité et demande une ou deux semaines pour préparer des propositions d'amendement.

**Les Verts** rappellent que beaucoup de choses leur ont été livrées durant les diverses auditions et trouveraient quand même important qu'un retour soit fait sur les différents changements. Ils proposent un amendement pour demander au Conseil d'Etat un rapport détaillé sur les différents changements mis en place.

M<sup>me</sup> Hiltbold souligne que M. Tamone, directeur général de l'OMP, est venu en septembre avec la liste de tout ce qui avait été fait et d'où on en était. Tant que cette motion reste en commission, les gens ne savent pas ce qu'il se passe. Il faut donc traiter cette motion une fois pour toutes.

Un **député LJS** note que le sujet a déjà été approché dans d'autres commissions. A son sens, cette motion n'est plus d'actualité.

**Le groupe UDC** rappelle que la commission de contrôle de gestion avait déjà fait un travail important sur le sujet. Tout a été fait, tout a été dit. Soit les Verts font un amendement général maintenant, soit ils votent.

**Le groupe S** indique que le but d'une motion est de demander un rapport au Conseil d'Etat. Si on pense que le traitement en commission se substitue au rapport du Conseil d'Etat, cela ne peut fonctionner. Il propose de voter sur cet amendement. A son sens, le problème n'est pas vraiment résolu. Il a posé un certain nombre de questions sur la raison pour laquelle on persiste à regrouper dans un pôle une grande partie des jeunes avec un spectre du trouble autistique plutôt que d'avoir une vision inclusive. On a une vision de ghetto. C'est une vision ségrégationniste à laquelle il ne peut pas adhérer. Il votera donc en faveur de cette motion.

**Le groupe MCG** rejoint les propos du PLR. Cette motion n'est pas à jour.

Le président annonce que son **groupe Le Centre** rejoint les propos de ses collègues. Cette motion, dans ses invites, n'a plus lieu d'être. Il passe au vote :

Oui :	5 (3 S, 2 Ve)
Non :	9 (2 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 LC)
Abstentions :	1 (1 LJS)

***La M 2827 est rejetée.***

La majorité de la commission vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter cette motion, traitée en huit séances par la commission de l'enseignement, de la culture et du sport, concernant avec retard un sujet abondamment travaillé par plusieurs commissions, et qui n'est plus d'actualité, les mesures nécessaires ayant été prises dès longtemps par le département concerné.

*Date de dépôt : 13 août 2024*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Cyril Mizrahi**

La motion 2827 a été déposée début 2022 suite au scandale de la maltraitance des jeunes atteints d'un trouble de l'autisme au sein du foyer de Mancy. Elle demande en particulier la mise en place d'une helpline, d'une équipe mobile et de visites des institutions par des partenaires extérieurs, afin que plus jamais un tel scandale ne se reproduise, ni au foyer de Mancy ni ailleurs.

Le scandale de Mancy pose deux questions fondamentales pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique et d'autres handicaps similaires. Premièrement, est-il bénéfique de regrouper ces personnes dans des institutions uniques, séparées et éloignées du reste de la société ? Deuxièmement, les familles concernées, non seulement ayant un jeune pris en charge à Mancy, mais également n'importe quel jeune avec handicap dans notre pays, complètement traumatisées par ce qui s'est passé, peuvent-elles encore faire confiance à des structures destinées à les relayer dans la prise en charge des jeunes concernés ?

Malgré le rapport de notre commission de contrôle de gestion et diverses enquêtes pour établir les responsabilités, des dispositions ont-elles été prises pour que les choses changent ? Est-ce qu'on peut exclure un tel scandale à l'avenir ? La confiance est-elle rétablie ? Malheureusement, pour la minorité, les réponses sont négatives.

Il est vrai qu'un pas a été franchi avec la mise en place par le DCS, actuellement en cours, du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), qui met en œuvre la motion 2560 « pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap ». C'est une étape très importante qu'il ne faut pas sous-estimer et dont il faut savoir gré au département. Il faudra bien entendu rester attentif à la manière dont ces contrôles seront effectués (rythme, implication des associations, contrôles inopinés).

Mais au-delà de cela, qu'en est-il ? Le foyer de Mancy a changé de nom, on l'appelle désormais foyer de Collonge, et le DIP tente toujours de le

transférer à une fondation privée. Des mesures cosmétiques qu'il est difficile de voir autrement que comme un mécanisme de la « patate chaude »... Car les problèmes demeurent, notamment s'agissant des locaux<sup>1</sup>. Et la logique consistant à concentrer les jeunes ayant les mêmes difficultés à l'écart de la société demeure. C'est non seulement une logique ségrégationniste contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, mais elle a également démontré son inefficacité et surtout sa dangerosité pour les personnes concernées.

Dans ces conditions, les mesures proposées par la motion restent d'actualité pour prévenir un nouveau scandale et permettre d'identifier les dysfonctionnements et d'y remédier, dans l'attente d'une nécessaire réforme en vue d'une prise en charge plus inclusive et respectueuse des droits des personnes concernées.

Pour toutes ces raisons, la minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, à approuver cette proposition de motion.

---

<sup>1</sup> <https://www.tdg.ch/geneve-comment-lex-foyer-de-mancy-se-releve-du-scandale-367398759780>

**Motion 2827**

TSA (troubles du spectre autistique) – STOP à la violence et à la maltraitance au foyer de Mancy et dans toutes les autres institutions ou entités s'occupant d'enfants et de jeunes TSA à Genève – actions urgente

**Audition insiême-Genève**

**le 24 janvier 2023**

Augusto Cosatti, président et Céline Laidevant, secrétaire générale

**1- Brève présentation d'insiême-Ge**

Active à Genève depuis 65 ans.

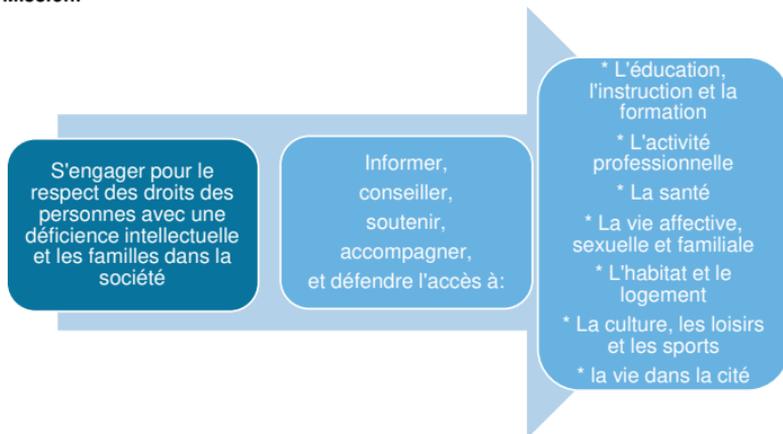
Créée par des parents en 1958.

600 membres actifs, parents ou proches de personnes avec une déficience intellectuelle.

Le canton de Genève compte plus de 1000 personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Membre d'insiême Suisse qui regroupe au niveau national plus de 50 associations régionales (85'000 personnes en Suisse).

Membre de la FéGAPH, qui regroupe plus de 20 associations genevoises concernées par le handicap

**Mission:****Activités et prestations :**

- Conseil, soutien, accompagnement, écoute (aide administrative, mise en réseau, soutien et relais, présence dans les réunions de réseau). Plus de 160 familles suivies dont 50 nouvelles familles (enfants mineurs, adolescents, jeunes adultes) chaque année.
- Organisation de séjours de loisirs : été, hiver et courts séjours + de 2860 journées organisées pour plus de 200 enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes âgées.
- Défense des intérêts (relayer les difficultés, prendre position, donner les informations pour faire valoir les droits) et sensibilisation.

## 2- La motion

La motion a été déposée dans un contexte particulier et maintenant deux années se sont écoulées.

Concernant les 3 invites, voici les questionnements que nous avons :

### 1. Mise en place de la Helpline

à mettre en place le plus rapidement possible une HELPLINE flexible, agile que l'on peut solliciter en cas d'interrogation ou de difficulté afin de pouvoir répondre à toutes les questions des professionnels et de leur venir en aide, si nécessaire ;

Son utilité ? pour combien d'enfants et de professionnels? Les besoins sont très spécifiques.

D'autres propositions ne seraient-elles pas plus adéquates ?

Que proposer alors aussi aux familles pour qu'elles puissent alerter ? Où peuvent-elles aussi s'adresser pour être entendues sans avoir peur de représailles ?

Un organe médiateur ? Externe aux lieux d'accueil avec un expert ?

### 2. Mise en place d'une équipe mobile

à mettre en place une équipe mobile pouvant venir en aide rapidement, si nécessaire et donner un avis extérieur, bienveillant, constructif, avec des professionnels réellement formés à l'autisme, avec des outils ;

Sous quelle forme ? Reliée à qui ? Avec quel mandat précisément ?

Plus intéressante qu'une Helpline.

### 3. Mise en place de visites et supervisions

à mettre en place des visites et supervisions régulières de partenaires extérieurs à l'Etat, tels que les associations de parents et en particulier l'association Autisme Genève afin de veiller à la bonne mise en place des outils ;

Les parents sont des experts dans l'accompagnement. Il faut cependant des professionnels spécialisés en supervision, externes aux situations.

Insieme-Genève n'a pas les compétences pour assumer ces supervisions. Les parents sont impliqués et en tant qu'association, notre service de conseil aux familles les soutient, mais ne peut pas faire de la médiation, ni de la supervision étant à leur côté pour faire valoir leurs demandes. Ce service est facilitateur mais pas médiateur.

Il est cependant essentiel que des supervisions soient mises en place pour soutenir les équipes.

## 3- Nos constats

De manière générale voici nos constats en lien avec l'accueil et les orientations que nous pouvons proposer.

**Augmentation des jeunes avec des comportements défaits** et des comorbidités qui nécessitent un accompagnement de 1 pour 1 voire plus.

**Manque cruel de place d'accueil pour relayer les familles** : accueil à temps partiel, accueil temporaire, plus d'accueil pour des temps de loisirs (mercredi, samedi et week-end), accueil et suivi de situation d'urgence par des professionnels formés aussi pour le suivi des enfants autistes.

**Manque de coordination et d'anticipation pour les transitions (toutes et particulièrement celles de la majorité)**

Entrée à l'école et premières années : encore trop peu d'enfants inclus dans l'école de leur quartier.

Difficultés pour l'accueil même à l'école spécialisée lorsque les enfants ont des troubles du comportement qui mettent parfois à mal les équipes (plusieurs accueils à mi-temps décidés par les écoles spécialisées et pas par les familles).

Manque cruel de place d'accueil pour les jeunes qui ont des comportements défaits et aucune possibilité de choix.

### **Baisse de la qualité des prestations**

Depuis plusieurs années nos associations relaient les retours des familles qui observent une baisse de la qualité des prestations.

- Absence de véritable projet (scolaire, de formation, professionnel et/ou de vie).
- Manque de communication et de partenariat institutions/familles. Pourtant les parents sont, au fil du temps, devenus des experts concernant leur enfant et ils sont disposés à échanger et collaborer sur des temps de travail communs.
- Inadéquation du nombre de places disponibles en lien avec les besoins identifiés et l'absence de planification.
- Manque de moyens dans l'organisation de loisirs stimulants et d'activités régulières inclusives.

### **Formation des professionnels**

C'est une grande préoccupation pour le domaine de la déficience intellectuelle en général.

L'accompagnement des personnes avec une déficience intellectuelle, lorsqu'il y a des comportements défaits, nécessite du personnel extrêmement bien formé. Mais nous constatons que les professionnels qui sortent des hautes écoles n'ont pas eu de formation au sujet de l'accompagnement spécifique que nécessite ces personnes et se retrouvent sur le terrain dans des situations très complexes à gérer pouvant entraîner un accompagnement maltraitant.

Des échanges sont en cours à ce sujet avec les lieux de formation, les EPH et le canton (DIP et DCS).

## **4- Des propositions**

**Mise en place d'une équipe mobile ou cellule spéciale** (canton, EPH ou autre ?) qui peut intervenir sur simple appel.

Elle **fait une évaluation rapide, intervient et organise** dans un délai très bref **une réunion de réseau** pour prendre les décisions et déterminer les bonnes orientations ?

Equipe mobile ou cellule spéciale qui peut aussi

- Intervenir à domicile en appui à l'ASPAD (accompagnement et soutien à la parentalité à domicile), avec une réelle offre d'accompagnement de l'enfant ou adulte pour relayer directement le parent.
- Etre un renfort extérieur en plus pour une intervention au sein de la structure d'accueil en difficulté.

**Mise en place de lieux d'accueil et de relais** pour éviter l'épuisement des familles (nombreuses sont des familles monoparentales).

**Mise en place des moyens nécessaires** pour répondre adéquatement à l'accueil de ces enfants ou adultes. Nécessité parfois d'un accompagnement individuel (1/1) pour rassurer, permettre de réaliser les activités et les apprentissages et sécuriser.

**Mise en place d'un organe de contrôle** (service dépendant du canton) et qui fait une évaluation globale avec des items bien définis. Les EPH ne sont pas des EMS et le contrôle doit pouvoir se faire par des

personnes compétences sur tous les aspects de la vie (socio-éducatifs, droits et soins). Importance de faire des contrôles. Suivi avec le projet SCOPSE du DCS qui devrait avancer cette année. Un tel organe de contrôle doit être mandaté pour l'ensemble des personnes (mineures, majeures) et concerne les différents domaines d'accompagnement (accompagnement, droit et soins). Importance pour cet organe d'avoir les compétences pour être une force de propositions et amener des outils pour trouver des solutions. Selon le modèle du CIVESS sur le canton de Vaud (contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux).

**Création d'un organe de médiation et d'alerte**, qui peut prendre les plaintes tout en garantissant aussi l'anonymat lorsqu'il est demandé et assurer une médiation avant d'aller plus loin.

## 5- Conclusion

Ces différentes propositions doivent être réfléchies avec l'ensemble des partenaires concernés.

Certaines propositions sont déjà en cours de réflexion et d'avancement. Il faut voir comment articuler ce qui existe déjà avec de nouvelles propositions pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, de leurs familles et des professionnels.

Il faut plus de travail en réseau entre les Départements.

Pour la mise en œuvre de la CDPH, c'est un travail en partenariat qui permettra de trouver des solutions pérennes tout en répondant le plus adéquatement aux droits et aux besoins des personnes.

Un professionnel épanoui dans son travail, qui a de bonnes conditions de travail et qui est bien formé saura accompagner les personnes en situation de handicap et répondre à leurs besoins en toute bienveillance.

Un parent qui est soutenu en ayant un relais adapté pourra aussi mieux soutenir son enfant dans les différentes étapes de sa vie en toute bienveillance.

**Piccoli Roberta (SEC-GC)**

**Objet:** M 2827 : Prise de position d'Autisme Genève

**De :** Elvira David Coppex - Autisme Genève <elvira.autisme@gmail.com>

**Envoyé :** mercredi 7 février 2024 15:22

**À :** Piccoli Roberta (SEC-GC) <roberta.piccoli@etat.ge.ch>

**Cc :** Roch Ana (GC) <Ana.Roch@gc.ge.ch>; Cyril Mizrahi <cmizrahi@fegaph.ch>

**Objet :** M 2827 Prise de position d'Autisme Genève

**PRUDENCE.** Ce message provient d'un expéditeur externe à l'Etat. Ne cliquez sur les liens ou n'ouvrez les pièces jointes que si vous faites entière confiance à cet expéditeur.

Chère Madame,

Je vous prie d'excuser le retard avec lequel je fais suite à notre audition devant la commission de l'enseignement et j'espère qu'il est encore temps de préciser notre position à la commission.

Avec tous mes remerciements pour l'attention que vous porterez à ce message et mes meilleures salutations.

Elvira David Coppex  
Autisme Genève

Autisme Genève regroupe plus de 1100 membres actifs.

Aujourd'hui, on estime qu'au moins 2 personnes sur cent naissent avec un trouble du spectre de l'autisme. L'hétérogénéité des symptômes et la grande variabilité de leur intensité rendent ce trouble complexe et nécessite une lecture fine.

Pourtant, des accompagnements et des mesures simples peuvent beaucoup améliorer les conditions de vie d'une personne autiste. Cela nécessite toutefois des compétences et une vaste expérience de pouvoir analyser tous les facteurs et mettre en place les bons outils.

Notre association est confrontée quotidiennement à des situations de ce qu'on peut appeler de la maltraitance à l'égard des personnes autistes dans notre canton, par exemple :

- Des enfants scolarisés dans les spécialisés à qui on ne propose pas les outils nécessaires au développement de leurs compétences → OMP (manque de formation et de supervision);
- Des enfants ayant un potentiel immense qui sont scolarisés dans l'ordinaire qui masquent leurs difficultés et s'efforcent de remplir les attentes des enseignants qui peinent à comprendre et évaluent mal les défis de ces élèves → EO (absence de formation et de soutien à l'inclusion);
- Des adultes autistes qui s'épuisent à dissimuler leur handicap pour correspondre aux attentes de notre société → HG, OAI, SPAD, HUG, etc. (manque de sensibilisation, de formation);
- Des personnes autistes (enfants et adultes) ayant des troubles plus importants dont les comportements très répétitifs, parfois violents ne sont pas compris et pas accompagnés et qui développent de nouveaux comportements problématiques en raison de la méconnaissance de

leur fonctionnement. → OMP, OAIS et faut-il le mentionner, l'exemple de Mancy. (manque de formation et de supervision)

- Des familles qui font l'objet de signalement au SPMI en raison de l'ignorance des défis des personnes autistes et d'une évaluation psychanalytique des situations, totalement désuète → SPMI (absence de formation, manque de soutien spécialisé) ;
- Des personnes autistes en état de crise qui sont hospitalisées et dont les besoins ne sont pas respectés (médication excessive, pas d'outils de structuration) → HUG, OAIS (manque de formation et de soutien spécialisé) ;
- Des institutions et services qui se méprennent sur le comportement des personnes autistes dont le handicap invisible n'est pas compris. → Tous les services (manque de sensibilisation)
- Des professionnels du monde de l'éducation et de la santé mentale qui n'ont pas conscience de la faiblesse de leurs connaissances en matière d'autisme et proposent une aide non spécifique → DIP, HUG (manque de formation et de supervision moyen et long terme)
- Des professionnels débordés qui considèrent que l'inclusion d'un enfant autiste constitue un effort trop important et qui ne se sentent pas soutenus ; → DIP (absence de sensibilisation et formation + soutien à l'inclusion).

Nous ne mettons pas en doute la très bonne volonté et la motivation de la majorité des intervenants dans tous les services de l'Etat et nous aimerions aussi que les métiers d'accompagnement spécifiquement avec les personnes autistes soient mieux valorisés car ils demandent un très grand engagement.

Ceci étant, et afin de soutenir leurs efforts, nous invitons le Conseil d'Etat à mandater et financer Autisme Genève pour créer un projet pilote de création d'une **helpline spécialisée en autisme** qui pourrait :

- 1) Répondre à des questions précises
- 2) Intervenir sur le terrain pour évaluer la situation
- 3) Offrir des supervisions et des collaborations.

Les horaires et l'envergure de la helpline dépendront des financements engagés dans le projet. Trois étapes distinctes seraient à prévoir :

étape 1 : étude de faisabilité--> validation

étape 2 : préparartion d'un plan d'action --> validation

étape 3 : déploiement --> validation préliminaire puis bilan.

Le projet pourrait être déployé progressivement sur 2 ans et un bilan pourrait être établi après 2 ans d'existence. Nous ne doutons pas un instant que ceci répondrait à une très grande demande.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Elvira David Coppex

Directrice

[Autisme Genève](#)

Rue de Villereuse 7

1207 Genève

022 840 00 30

078 740 99 10

[autisme-ge.ch](http://autisme-ge.ch)